



MOUSSE B1 COUPE FEU MANUELLE 750ML



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

TYPE DE MOUSSE

Résistante au feu

TOUTES LES RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCES	CONTENANCE (ML)	MODELE	CONDITIONNEMENT
X065700	750	Cartouche	1 pièce
X0657001	750	Cartouche	Carton de 12

DESCRIPTION

Conçue pour la sécurité incendie, la mousse polyuréthane FIRESTOP B1 en aérosol manuel 750 ml est spécialement formulée pour le colmatage, l'isolation et le montage dans les zones exigeant une résistance accrue à la flamme. Grâce à sa formulation modifiée à faible expansion, elle limite efficacement la propagation du feu, tout en offrant d'excellentes performances mécaniques et thermiques.

Cette mousse monocomposant durcit à l'humidité ambiante. Elle est non collante en 5 à 10 minutes, peut être coupée au bout de 25 à 30 minutes et atteint un durcissement complet en quelques heures selon les conditions. Elle garantit une isolation thermique et acoustique performante, avec une résistance acoustique jusqu'à 58 dB. Une fois durcie, elle forme un joint étanche, solide et durable, adhérant parfaitement à la plupart des matériaux de construction.

Utilisation recommandée :

- Joints coupe-feu autour de gaines et câbles électriques
- Pénétrations dans les cloisons ou planchers techniques
- Isolation des encadrements de portes ou trappes coupe-feu
- Étanchéité dans les zones classées ou compartimentées (EI 240)

Avantages clés :

- Faible expansion (2 à 3 fois son volume initial)
- **Résistance au feu certifiée** : B1 (DIN 4102-1), B-s1, d0 (EN 13501-1), EI 240 (EN 13501-2)
- Isolation thermique ($\lambda = 0,039 \text{ W/m}\cdot\text{K}$) et phonique (58 dB)
- **Bonne adhérence** : bois, béton, brique, métal, aluminium, verre, etc.
- Durcissement rapide et manipulation simplifiée
- Application manuelle (tube fourni) sans pistolet
- **Très faibles émissions** : EC1 PLUS (GEV-EMICODE)
- Bonne stabilité dimensionnelle et thermique (-40 °C à +90 °C)
- Résistance à l'humidité, aux moisissures et au vieillissement

Données techniques :

- **Volume mousse libre** : 33 à 38 L (750 ml)
- **Densité** : 22 à 26 kg/m³
- **Temps de prise** : 5 à 10 min (non collante), 25-30 min (découpe)
- **Durcissement complet** : 1h30 à 5h (selon humidité/température)
- **Conductivité thermique** : 0,039 W/m·K
- **Isolation acoustique** : 58 dB
- **Résistance à la compression** : 0,04 à 0,05 MPa
- **Résistance à la traction** : 0,12 à 0,14 MPa
- **Allongement à la rupture** : 15 à 20 %
- **Stabilité dimensionnelle** : max $\pm 5 \%$
- **Absorption d'eau** : max 1 % vol.
- **Temp. d'application** : min. +5 °C (surface), 20-25 °C (cartouche)
- **Temp. de service** : -40 °C à +90 °C

Normes & certifications :

- **DIN 4102-1** : B1 (faible inflammabilité)
- **EN 13501-1** : B-s1, d0
- **EN 13501-2** : EI 240 (jusqu'à 4h d'étanchéité au feu)
- **BS 476 Part 20** : Résistance au feu
- **GEV EMICODE** : EC1 PLUS (très faibles émissions)
- Certifié CERTIFIRE pour usages coupe-feu

Mode d'emploi :

1. Agiter vigoureusement la cartouche avant utilisation.
2. Visser le tube fourni sur la valve, retourner l'aérosol.
3. Appliquer avec la valve vers le bas (cartouche verticale).
4. Nettoyer la buse immédiatement après usage (avec nettoyant mousse PU).
5. Une fois durcie, la mousse ne peut être retirée que mécaniquement.
6. Protéger la mousse durcie des UV.

Stockage :

- Durée de conservation : jusqu'à 18 mois (entre +5 °C et +25 °C)
- Conserver en position verticale.
- Éviter l'exposition prolongée à des températures élevées.

Conditionnements :

- À l'unité
- Carton de 12 cartouches

Information importante : réglementation REACH et formation obligatoire

Une nouvelle restriction a été adoptée dans le cadre du règlement REACH de l'Union européenne, visant à améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement face aux risques liés aux produits chimiques.

Depuis le 4 août 2020, une restriction sur les diisocyanates est en vigueur. Elle impose une formation obligatoire pour toute personne utilisant des produits en contenant, en raison de risques potentiels de sensibilisation cutanée et respiratoire.

Obligation à partir du 24 août 2023 :

- Tous les utilisateurs professionnels ou industriels de produits contenant plus de 0,1 % de diisocyanates monomériques doivent avoir suivi une formation certifiée et réussi un examen final.
- La formation doit être dispensée par un expert en santé et sécurité au travail.
- Les employeurs doivent conserver les preuves de formation à jour.

Plateformes de formation officielles :

- **Formation multilingue disponible sur :** <https://safeusediisocyanates.eu/>
- **Supports spécifiques pour les colles/mastics :** <https://www.feica.eu/PUinfo>

Cette exigence concerne directement l'usage de cette mousse PU, et son respect est obligatoire pour tout utilisateur professionnel.